

RAPPORT N° 05/8-26
au Conseil Municipal

OBJET

REHABILITATION ET MODERNISATION DU VELODROME
ET REALISATION D'UN PATINODROME A CHAMP-FLEURI

AVENANT N°1 AUX MARCHES DES LOTS 3,4 et 7

Rappel du projet

- Mise en conformité du Vélodrome avec la réglementation en vigueur.
- Rénovation de la piste cyclable et côte d'azur.
- Structure pour chronométrage cyclisme.
- Construction d'un patinodrome à l'intérieur du vélodrome : anneau de 200m homologué pour compétition, et remise en état du plateau d'entraînement.
- Eclairage intérieur du complexe vélodrome (mâts centraux).
- Réhabilitation des locaux sous la piste (boxes pour les clubs, rangement, vestiaires, douches).
- Aménagement des abords : accès à l'entrée principale (tunnel d'accès, voie d'accès depuis la route digue, zone de parking protégée et éclairée, plantations et espaces verts, assainissement pluvial).
- Signalisation générale (sécurité et fonctionnement).

* Estimations prévisionnelles

- partie infrastructure	1 530 000,00 € HT
- partie bâtiment	370 000,00 € HT
- coût total	1 900 000,00 € HT

* Plan de financement

- Région	70%
- Département	15%
- Commune	15%

RAPPORT N° 05/8-26

Rappel de la procédure

Il a été recouru à une procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10,33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) avec allotissement et lors des précédentes délibérations, vous avez retenu :

LOTS		ENTREPRISES	MONTANTS € TTC
LOT 1	Voirie - Réseaux divers	GTOI	1 003 075,99
LOT 2	Aménagement de la piste - Revêtement synthétique	ETANDEX	357 977,67
LOT 3	Eclairage - distribution BT	REEL	221 444,16
LOT 4	Mobiliers plantations arrosages	EVE	187 042,72
LOT 5	Constructions des locaux	ELECTROCHAL	320 548 ,60
LOT 6	Peinture extérieures -ravalement	LOMBARD	64 696,65
LOT 7	Clôtures – Métalleries	B & C	134 301,30

Motivations des Avenants

Les travaux sont actuellement en cours et des travaux supplémentaires sont à effectuer qui nécessitent la passation d'un Avenant N°1 pour les lots 3 , 4 et 7.

Lot 3 Eclairage - Distribution Basse Tension

Vu l'ancienneté du réseau d'alimentation électrique des structures sportives à proximité du vélodrome et leur imbrication, il est nécessaire de procéder à des modifications du projet initial, effectuer des travaux de déplacement et de mise en sécurité du Skate Park et du stade de Tir à l'arc.

Les travaux s'élèvent à :

	Montant € HT	Montant € TTC	% AUGMENTATION
Marché initial	204 046.00	221 444.16	8.4 %
Avenant N°1	12 740.00	13 822.90	
Nouveau montant	216 836.00	235 277.06	

Lot 4 – Espaces verts – Mobiliers et Arrosage

Le réseau de distribution intérieure de l'eau englobant outre le vélodrome lui même : la piste de bicross, le stade du tir à l'Arc, le cynodrome, il a été nécessaire de procéder à des interventions sur l'ensemble du système d'arrosage et à la pose d'un programmeur.

Le montant de l'Avenant N°1 correspondant à ces travaux supplémentaires s'élève à : 3 317,60 € HT soit 3 599 ,60 € TTC.

	Montant € HT	Montant € TTC	% AUGMENTATION
Marché initial	172 389.60	187 042.72	1.9 %
Avenant N°1	3 317.60	3 599.60	
Nouveau montant	175 706.20	190 642.32	

Lot 7- Clôtures – Métalleries entreprise B&C

Avenant N°1

a) Remplacement de prestation

Suite à de nouvelles données de la part de la ligue de rollers, le kiosque initialement prévu sera remplacé par une structure légère amovible avec protection latérale.

b) Modification et prestations complémentaires, il est apparu nécessaire de renforcer la sécurité sur le site par :

- Mise en place d'une nouvelle clôture sur le mur bordant le parking .
- Remplacement du portail coulissant existant par un portail à deux battants .
- Déplacement de la clôture d'accès au gradins et mise en place d'un portillon .

RAPPORT N° 05/8-26

Nouveau montant du marché :

	Montant € HT	Montant € TTC	% AUGMENTATION
Marché initial	123 780.00	134 301.30	9.68 %
Avenant N°1	11 979.00	12 997.22	
Nouveau montant	135 759.00	147 298.52	

La Commission d'Appel d'Offres en date du 07 décembre 2005 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants N°1 aux lots 3,4 et 7.

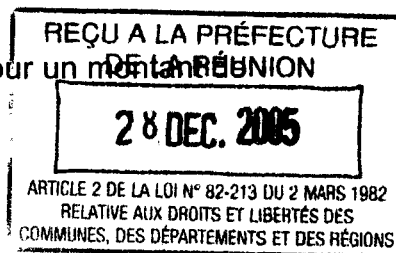
Demande d'autorisation

Compte tenu des éléments cités ci-avant, je vous demande d'approuver :

Les avenants N°1

- Au lot 3 Eclairage - Distribution BT de l'entreprise REEL pour un montant de 3 822,90 € TTC.
- Au lot 4 Mobilier - Plantations Arrosages de l'entreprise EVE pour un montant de 3 599,60 € TTC.
- Au lot 7 Clôture Métallerie de l'entreprise B&C pour un montant de 12 997,22 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/8-26
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 décembre 2005**

OBJET

**REHABILITATION ET MODERNISATION DU VELODROME
ET REALISATION D'UN PATINODROME A CHAMP-FLEURI**

AVENANT N°1 AUX MARCHES DES LOTS 3, 4 et 7

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 07 décembre 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-26 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la passation des avenants N°1 :

- au lot 3 Eclairage - Distribution BT de l'entreprise REEL pour un montant de 13 822,90 € TTC.
- au lot 4 Mobilier - Plantations Arrosages de l'entreprise EVE pour un montant de 3 599,60 € TTC.
- Au lot 7 Clôture Métallerie de l'entreprise B&C pour un montant de 12 997,22 € TTC.

DELIBERATION N° 05/8-26

ARTICLE 2

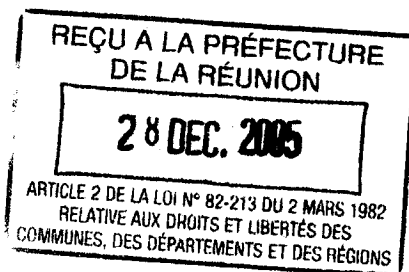
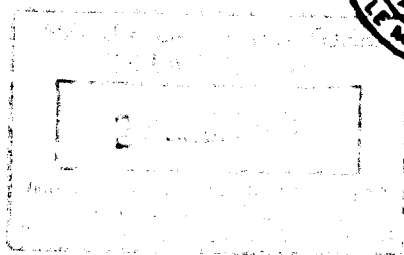
Autorise le Député-Maire à signer les Avenants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **23 DEC. 2005**



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



**MAITRE D'OUVRAGE**

Commune de Saint-Denis
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

AVENANT N° 1

Opération : **Réhabilitation, modernisation du vélodrome et création d'un patinodrome**
Lot n°3 : Eclairage - Distribution Basse Tension
Objet du marché : **Travaux d'aménagement**
Numéro de marché : **05022**
Maître d'ouvrage : **Commune de Saint-Denis**
Maître d'œuvre : **IDEM'S – Y. CIRET – CONCEPT – BATIR**
Entreprise : **REEL**
Montant initial des travaux **204 096,00 € HT**

A/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SAINT-DENIS
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

Titulaire du marché : REEL
6, rue d'Hanoï
ZAC Balthazar
97419 LA POSSESSION

Marché : n° : 05022
Date : 30/03/2005

Montant initial : 221 444,16 € TTC

Avenants précédents : NEANT

B / OBJET DE L'AVENANT n°1**ARTICLE 1**

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus, passé entre la Commune de Saint-Denis et l'entreprise REEL est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Dans le cadre de l'aménagement du Vélodrome et de ses abords, des travaux provisoires de déplacement et mise en sécurité sont nécessaires pour les installations électriques suivantes :

- déplacement provisoire de l'armoire bi-cross
- reprise du branchement du club canin
- déplacement de l'armoire d'éclairage sur le Poste EDF
- modification de l'implantation de 3 candélabres
- mise en sécurité du TGBT pour les manifestations bi-cross du 11 novembre 2005.

D'autre part, des travaux doivent être réalisés pour le raccordement des installations ci-dessous :

- reprise du câble existant alimentant le Skate Park
- création d'un départ pour l'alimentation du stand Tir à l'Arc
- réalisation d'une tranchée depuis le Poste EDF jusqu'au local comptage BT/TC.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires.

ARTICLE 3 – DEVIS / MONTANTS DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

3.1 – Travaux supplémentaires : travaux de déplacement :

Les travaux supplémentaires relatifs à divers travaux de déplacement font l'objet d'un devis n°116 joint en annexe du présent avenant n° 1 :

- Pour un montant de 7 290,00 € HT.

3.2 – Travaux supplémentaires : création de nouveaux départs :

Les travaux supplémentaires relatifs à la création de nouveaux départs font l'objet d'un devis n°117 joint en annexe du présent avenant n° 1 :

- Pour un montant de 5 450,00 HT.

Le montant des travaux supplémentaires est de : **12 740,00 € HT** soit **13 822,90 € TTC**

ARTICLE 4 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant initial : 204 096,00 € HT
Montant avenant 1 : 12 740,00 € HT

Nouveau montant du marché : **216 836,00 € HT** soit **235 272,90 € TTC**

Taux d'augmentation : **6,24 %**

ARTICLE 5

Toutes les clauses du marché initial et le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Saint-Denis, le 8 Novembre 2005

Le Maître d'Oeuvre

<i>La Commune de Saint-Denis, Maître d'ouvrage</i> <i>(Cachet et signature)</i>	<i>L'entreprise</i> <i>(Cachet et signature)</i>



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Saint-Denis
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

AVENANT N° 1

Opération : **Réhabilitation, modernisation du vélodrome et création d'un patinodrome**
Lot 4 : Espaces verts, Mobilier et Arrosage
Objet du marché : **Travaux d'aménagement**
Numéro de marché **05022**
Maître d'ouvrage : **Commune de Saint-Denis**
Maître d'œuvre : **IDEM'S – Y. CIRET – CONCEPT – BATIR**
Entreprise : **EVE**
Montant initial des travaux **172 389.60 € HT**

A/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SAINT-DENIS
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

Titulaire du marché : EVE
Plaine Chabrier
97460 SAINT-PAUL

Marché : n° : 05022
Date : 30/03/2005

Montant initial : 187 042.72 € TTC

Avenants précédents : NEANT

B / OBJET DE L'AVENANT n°1

ARTICLE 1

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus, passé entre la Commune de Saint-Denis et l'entreprise EVE est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Dans le cadre de l'aménagement du Vélodrome et de ses abords, l'intervention sur certains ouvrages existants en liaison avec les aménagements en cours, en particulier l'arrosage de la piste de bicross, implique à présent la vérification de l'ensemble du système d'arrosage et la repose d'un programmeur avec reconnexion aux électrovannes.

D'autre part, 2 trames non fermées sous la piste du Vélodrome, entre tribunes et accès souterrain, nécessitent la mise en place au sol d'une couche de graviers.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires.

ARTICLE 3 – DEVIS / MONTANTS DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

3.1 – Travaux supplémentaires arrosage :

Les travaux supplémentaires relatifs à l'arrosage de la piste de bicross font l'objet d'un devis n°D05/00100 joint en annexe du présent avenant n° 1 :

- Pour un montant de 1 917.60 € HT.

3.2 – Travaux supplémentaires sous piste :

Les travaux supplémentaires relatifs à la mise en place de graviers sous piste font l'objet d'un devis n°D05/00101 joint en annexe du présent avenant n° 1 :

- Pour un montant de 1 400.00 € HT.

Le montant des travaux supplémentaires est de : **3 317.60 € HT** soit **3599,60 € TTC**

ARTICLE 4 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant initial : 172 389.60 € HT

Montant avenant 1 : 3 317.60 € HT

Nouveau montant du marché : **175 707.20 € HT** soit **190 642.32 € TTC**

Taux d'augmentation : **1,92 %**

ARTICLE 5

Toutes les clauses du marché initial et le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Saint-Denis, le 8 Novembre 2005

Le Maître d'Oeuvre

<i>La Commune de Saint-Denis, Maître d'ouvrage</i> <i>(Cachet et signature)</i>	<i>L'entreprise</i> <i>(Cachet et signature)</i>



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Saint-Denis
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

AVENANT N° 1

Opération : **Réhabilitation, modernisation du vélodrome et création d'un patinodrome**
Lot 7 : **Clôture, Métallerie**
Objet du marché : **Travaux d'aménagement**
Numéro de marché : **05022**
Maître d'ouvrage : **Commune de Saint-Denis**
Maître d'œuvre : **IDEM'S – Y. CIRET – CONCEPT – BATIR**
Entreprise : **B & C**
Montant initial des travaux : **123 780,00 € HT**

A/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SAINT-DENIS
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

Titulaire du marché : B & C
48 Quai Ouest
97400 SAINT-DENIS

Marché : n° : 05022
Date : 30/03/2005

Montant initial : 134 301.30 € TTC

Avenants précédents : NEANT

B / OBJET DE L'AVENANT :

Le présent avenant a pour objet la modification et le remplacement de certaines prestations entraînant une augmentation de la masse des travaux. Ces prestations non prévues initialement dans le projet s'avèrent nécessaires pour améliorer les conditions de sécurité du fonctionnement du Vélodrome.

C / CONTENU DE L'AVENANT :

a) - Remplacement de prestation :

- Suite à de nouvelles données de la part de la ligue de rollers, le kiosque initialement prévu sera remplacé par une structure légère avec protection latérale.

b) - Modification et prestations complémentaires, non prévues au marché initial mais rendues nécessaires pour la sécurité générale du site:

- Afin de renforcer la sécurité sur le mur bordant le parking, une clôture sera positionnée sur celui-ci.
- Les clôtures existantes préalablement déposées et devant être réutilisées seront complétées par des nouveaux panneaux.
- Le portail coulissant sera remplacé par un portail à deux battants.
- La clôture d'accès aux gradins sera déplacée et complétée par un portillon.

D / MONTANT DE L'AVENANT

L'avenant comporte deux devis de plus et moins values :

a) Devis n° 2005/ 0825 AM

« Remplacement kiosque par structures légères »

Montant HT Plus-value	+ 7 200.00 €
Montant HT Moins-value	- 7 200.00 €
Total HT	0.00 €

b) Devis n° 2005 / 1116 AM

« Modification et prestations complémentaires »

Montant HT Plus-value	+18 139.00 €
Montant HT Moins-value	- 6 160.00 €
Total HT plus value	+ 11 979.00 €
T.V.A 8.5 %:	1 018,22 €
TTC :	12 997.22 €

Montant de l'avenant :

Devis n° 2005/ 0825 AM (HT)	0.00 €
Devis n° 2005/116 AM (HT)	+ 11 979.00 €
Total HT :	11 979.00 €
T.V.A 8.5 %:	1 018.22 €
TTC :	12 997.22 €

E/NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

	Montant HT	T.V.A 8.5 %	TTC	Taux d'augmentation
Marché initial :	123 780.00 €	10 521.30 €	134 301.30 €	9,68%
Avenant :	11 979.00 €	1 018.22 €	12 997.22 €	
Nouveau montant :	135 759.00 €	11 539.52 €	147 298.52 €	

Arrêté à la somme de : **Cent quarante sept mille deux cent quatre vingt dix huit euros et cinquante deux centimes ttc.**

F/ AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Les autres clauses du marché restent inchangé.

Dressé, le 14 Novembre 2005
Le maître d'oeuvre

<i>La Commune de Saint-Denis, Maître d'ouvrage</i> <i>(Cachet et signature)</i>	<i>L'entreprise</i> <i>(Cachet et signature)</i>



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Réhabilitation et modernisation du vélodrome de Champ-Fleuri et réalisation d'un patinodrome – Avenant 1 aux lots 3, 4 et 7.

Date de la réunion de la Commission : 12 décembre 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	α	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre		
M. PAYET J. Claude	Adjoint au Maire	Membre	α	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	α	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	α	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF		α	
M.	Receveur Municipal		α	

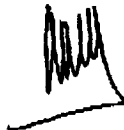
L'article 8 de la loi du 08 Février 1995 fait obligation à la collectivité de soumettre pour avis à la CAO tout avenant dont le montant entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial.

Après examen du projet d'avenant ci-annexé, la commission décide :

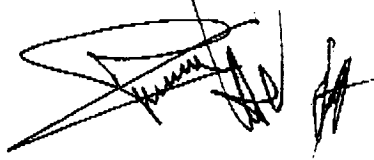
Pour le lot 3 ⇒ Avis favorable

Pour le lot 7 ⇒ Avis favorable.

SAINT-DENIS, 12/12/05
LE PRESIDENT



LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE



LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

